

Secrétariat

De: Armand Pouliot [p.armand@sympatico.ca]
Envoyé: 3 décembre 2011 11:26
À: Secrétariat
Objet: Projet lecture à distance d'Hydro-Québec
Pièces jointes: Pétition format papier.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

À qui de droit,

OBJET : *Je demande à la Régie de l'énergie de refuser l'autorisation à la réalisation du projet lecture à distance d'Hydro-Québec.*

Étant donné le nombre sans cesse croissant de divers problèmes de santé reliés aux nouveaux compteurs dit intelligents d'Hydro-Québec accompagné de la hausse de la facturation d'électricité, **je demande par la présente à la Régie de l'énergie de refuser l'autorisation à la réalisation du projet lecture à distance d'Hydro-Québec.**

Une pétition à cet effet est présentement en ligne sur le site de l'assemblée Nationale du Québec en ce qui a trait à une demande d'un moratoire sur l'installation des compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec.

<https://www.assnat.qc.ca:443/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-2209/index.html>

Vous trouverez en pièce jointe la pétition format papier à partir duquel je vous réfère à ma demande.

Je vous prie de donner suite à ma demande car si jamais un compteur de cette nouvelle génération devait être installé à ma résidence sans mon consentement, je serai alors obligé de quitter les lieux de ma résidence rendu inhabitable et impossible à vendre ou d'annuler mon abonnement à hydro-québec en attendant qu'un recours collectif soit engagé à l'échelle du Québec.

Bien vôtre,
Armand Pouliot
St-épiphane, Q.c.

Demande d'un moratoire sur l'installation des compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs dits 'intelligents' qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

CONSIDÉRANT QUE les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérogènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribuerait à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électrohypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs 6 fois par année, ni les avantages que pourraient représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

CONSIDÉRANT le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

Nous, signataires de cette pétition, réclamons du gouvernement qu'il impose à Hydro-Québec de surseoir sans délai au déploiement de ces compteurs jusqu'à ce qu'il ait été démontré, à la satisfaction d'un comité d'évaluation composé à parts égales de représentants d'Hydro-Québec et de groupes de citoyens opposés à ce déploiement, que les considérations évoquées ci-dessus ont été dûment prises en compte et les correctifs nécessaires apportés.

Cette pétition est diffusée par la *Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique*.
Pour en savoir plus sur toute cette question, visiter le site Web CQLPE.CA

Nom (en lettres moulées)

Ville

Signature

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

SVP poster avant le 27 janvier 2012 à CQLPE, 300 rue de l'Église, Case postale 1028, St-Narcisse, Qc, G0X 2Y0.

Signature

[illegible]

SVP poster avant le 27 janvier 2012 à CQLPE, 300 rue de l'Église, Case postale 1028, St-Narcisse, Qc, G0X 2Y0.